

Ne baissons pas la garde!

Les prix du gaz et de l'électricité ont fortement baissé depuis maintenant quelques mois et reviennent à des prix un peu plus normaux.

Ce n'est pas une raison pour revenir en arrière au niveau de vos bonnes habitudes prises depuis maintenant près d'un an suite aux fortes augmentations des prix de l'énergie.

Continuons toutes et tous à appliquer les bons gestes afin de diminuer nos consommations.

Nous vous renvoyons donc à notre LYSC'INFO n° 38 du mois de septembre 2022 sur les astuces et conseils pour diminuer vos factures de gaz et d'électricité disponible sur notre site Internet dans la rubrique Documents.











Suivez l'évolution des rénovations et recevez des informations générales via notre site internet: www.lysco.be

Les lingettes ce n'est pas dans les toilettes !!!



Les lingettes démaquillantes, les lingettes hygiéniques, les lingettes pour bébé, les lingettes nettoyantes multi surface ne se jettent pas dans les toilettes.

En jetant vos lingettes dans les WC vous risquez de boucher complètement vos wc ainsi que le réseau d'évacuation des eaux usées. Les stations d'épuration sont les premières victimes de ce fléau.

Les agents d'entretien doivent sans cesse net-

toyer le réseau en enlevant chaque année des tonnes de lingettes des tuyaux. Les canalisations et les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter ces matériaux.

De plus les frais qu'engendrent le nettoyage de ces infrastructures sont répercutés dans votre facture d'eau.

Ces lingettes sont un réel danger pour l'environnement et votre santé. Elles contiennent souvent des produits toxiques et agressifs pour la peau.

Attention également aux publicités mensongères concernant les lingettes « biodégra-dables ».

Ces lingettes ne se décomposent réellement qu'au bout de 3 à 4 mois, elles arrivent donc encore en parfait état dans les stations d'épuration.

En conclusion, toutes les lingettes sont à jeter dans la poubelle et non dans votre WC.

Retenez également qu'en plus d'être nocives pour l'environnement et votre santé, elles sont souvent très couteuses à l'achat.





Avec l'arrivée du printemps, pensez à prendre soin de votre jardin. Voici quelques travaux que vous pouvez déjà effectuer dans votre jardin pour préparer l'arrivée des beaux jours :

- 1) Faire l'inventaire et l'entretien de votre matériel (révision de la tondeuse, nettoyage des outils, ...)
- 2) Nettoyer votre jardin en y ramassant les feuilles mortes et les branches cassées.
- 3) Effectuer une première taille de vos arbustes de vos rosiers et des haies.
- 4) Couper les branches mortes et/ou les tiges abimées de vos plantations.
- 5) Tondre une première fois votre pelouse avant que celle-ci ne soit trop haute.
- 6) Arracher les mauvaises herbes. Empêcher l'apparition de celles-ci en les arrosant avec un mélange d'eau, de vinaigre et de gros sel.

N'oubliez pas que l'entretien du jardin est à charge du locataire. Un jardin entretenu de façon régulière sera plus agréable à la période estivale.

Profitez de votre jardin en toute quiétude tout en respectant votre voisinage.

Comme pour votre jardin, pensez également à entretenir votre trottoir de façon régulière, vous éviterez ainsi le passage d'un agent constatateur. Attention aux amendes.

L'article 126 du règlement général de police indique que :

« Les riverains doivent entretenir le trottoir se trouvant devant leur habitation ainsi que le filet d'eau. En cas de négligence de leur part, le nettoyage sera effectué par un service communal et facturé au riverain » (+ Amende).





Système de chauffage et beaux jours.

Cette année plus que de coutume nous aspirons tous à pouvoir éteindre notre système de chauffage.

Durant l'été il est important d'appliquer les bons gestes pour maintenir votre système de chauffage central en bon état.

- 1) N'éteignez pas complètement votre chaudière
- 2) Baissez la température de votre thermostat au minimum ou positionner le sur la fonction été (soleil)
- 3) Ouvrez à fond les vannes thermostatiques de vos radiateurs.



> Un ouvrier chauffagiste

> Un ouvrier peintre

Détails et procédure sur notre site Internet Lysco.be - rubrique accueil

Fermetures des bureaux :

Lundi 10 avril 2023 (lundi de Pâques)
Lundi 1er mai 2023 (fête du travail)
Lundi 8 mai 2023
Jeudi 18 et vendredi 19 mai 2023 (Ascension)
Lundi 29 mai 2023 (Pentecôte)
Jeudi 22 juin (Journée du personnel)



Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h

Administratif: 056 48 12 62

Social: 056 48 12 60 - 056 48 12 61

Comptabilité: 056 48 12 63 Technique: 056 48 12 64